

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 027-212704266-20260902-60_2026-AR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 60

Arrêté prescrivant le numérotage Rue du Chant des Alouettes

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune

ARRÊTONS

Article 1er : Il est prescrit la numérotation suivante :

- rue du Chant des Alouettes :
- parcelle cadastrée AB 321, porte le n°6

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- <https://adresse.data.gouv.fr>
- sdif.270@louviers.dgfi.finances.gouv.fr
- mairies.sna@laposte.fr
- La Poste Agence Communale de Neaufles, 19 rue Saint Martin 27830 Neaufles Saint Martin
- Eure Normandie Numérique, Jean-Christophe BOYARD, 3 bis rue de Verdun 27000 Evreux
- Préfecture de l'Eure, service contrôle et légalité, boulevard Georges Chauvin, CS 40011, 27020 Evreux Cedex

Fait à Neaufles-Saint-Martin, le 02 septembre 2026

Le Maire,

Sonia MIKOLAJCZYK

